Nations Unies S/PV.8078



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8078e séance

Jeudi 26 octobre 2017, à 15 h 45

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Italie	M. Biagini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2017/870 et Corr.1)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

17-34768 (F)







La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2017/870 et Corr.1)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de maintien de la paix, et M. Nicholas Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei, publié sous les cotes S/2017/870 et Corr.1.

Je donne à présent la parole à M. Zouev.

M. Zouev (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette occasion de faire un exposé au Conseil sur la situation à Abyei et sur les efforts en cours pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011. Je rendrai compte également de l'état d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2352 (2017).

Le conflit dans la région d'Abyei continue d'obéir à quatre tendances. Premièrement, la source récurrente de conflit entre les Ngok Dinka et les Misseriya reste la question de l'accès aux pâturages et à l'eau. La stratégie de prévention et d'atténuation des conflits adoptée par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) a permis de réduire les violences à grande échelle. Le fait que la Mission ait réussi à gérer ces questions a encouragé les Ngok Dinka au retour, et quelque 15 000 rapatriés bénéficient de l'aide des organismes humanitaires.

Deuxièmement, les activités criminelles au marché commun d'Amiet et alentours, marché qui est devenu un centre économique important, s'avèrent un problème qui risque d'exacerber les tensions entre les deux communautés qui se côtoient au marché et dans les environs. Les violences intercommunautaires près du marché, qui avaient connu une flambée en juillet et août, ont sensiblement diminué grâce au dialogue actif que la FISNUA a engagé pour désamorcer les tensions entre les Ngok Dinka et les Misseriya. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général (S/2017/870 et Corr.1) dont le Conseil est saisi, quelques incidents violents se sont malheureusement produits. Deux personnes appartenant à la communauté ngok dinka sont mortes et trois autres ont été blessées au marché commun d'Amiet le 13 octobre, lorsque des assaillants armés non identifiés ont ouvert le feu. La FISNUA a très vite réagi en poursuivant les assaillants et en prodiguant les premiers soins.

Troisièmement, la violence continue d'être associée à des infractions mineures, principalement en raison de la situation économique difficile de la zone d'Abyei et notamment du manque de moyens de subsistance et du grand nombre d'armes en circulation.

Quatrièmement, enfin, la présence de groupes armés est susceptible d'influencer ou de polariser les communautés, et d'attiser les tensions intercommunautaires.

Même si les opérations de la FISNUA ont continué de renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, les tensions intercommunautaires ont persisté en l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011. Les divergences de vues concernant les institutions provisoires mixtes continuent de faire obstacle à leur établissement. Contrairement à ce qui avait été convenu à la réunion de mai, le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni au cours de la dernière semaine de juillet. L'Union africaine a organisé une réunion de suivi du Comité mixte à Addis-Abeba le 16 août, cependant, cette réunion a été reportée la veille de la date prévue, à la demande du Soudan du Sud qui estimait qu'il fallait attendre les conclusions de la réunion qui devait se tenir entre les Présidents soudanais et sud-soudanais. Une rencontre entre les deux Présidents est prévue depuis juillet, et il est crucial qu'elle ait lieu, mais la date de cette réunion n'a pas encore été fixée – même si nous espérons qu'une annonce dans ce sens pourra être faite bientôt, si ce n'est aujourd'hui. L'Union africaine poursuit ses efforts et a

prévu une session extraordinaire du Comité mixte de contrôle d'Abyei le 9 novembre.

L'Accord du 30 juillet 2011 portait création d'une mission de vérification et de surveillance de la frontière que l'Accord sur les dispositions de sécurité du 27 septembre 2012 a rendue opérationnelle, sous le nom de Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Près de six ans plus tard, le Mécanisme en est encore aux balbutiements de sa capacité opérationnelle. Malgré l'absence de progrès, les deux pays et l'Union africaine estiment que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière est essentiel et, dans une importante démonstration d'unité, ont demandé conjointement, dans leur lettre du 23 septembre, aux membres du Conseil de permettre à la FISNUA de continuer d'appuyer le Mécanisme.

Dans ce contexte, je voudrais faire part au Conseil des progrès accomplis s'agissant de la réalisation des objectifs fixés pour assurer la pleine capacité opérationnelle du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à savoir des réunions régulières du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, la reprise des discussions au sujet de la démarcation des frontières, le règlement du différend concernant la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et la pleine liberté de mouvement pour les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance. En ce qui concerne le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, les deux parties ont indiqué que des mesures concrètes ne pourraient être prises qu'après la réunion prévue des Présidents. La réunion du Comité mixte de sécurité, qui devait se tenir au début du mois de juin, n'a pas eu lieu, les parties s'accusant mutuellement d'appuyer le mouvement rebelle de l'autre. Le Comité a été créé pour traiter précisément ce type de différends, ce qui rend sa suspension actuelle particulièrement décourageante.

J'ai également le regret d'annoncer que les discussions sur la démarcation de la frontière n'ont pas repris et que les documents requis pour l'avis non contraignant sur les zones contestées et revendiquées n'ont pas été remis. Toutefois, en termes de mesure positive pour faire avancer la mise en œuvre des décisions prises à la dernière réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité qui s'est tenue en mai, les parties ont participé en septembre à une première mission de reconnaissance aérienne conjointe, facilitée par la FISNUA, afin d'identifier des sites d'observation temporaires dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, à proximité des couloirs de passage de la frontière dont il avait été convenus. Nous espérons que les deux parties pourront se réunir de nouveau pour poursuivre les discussions sur la démarcation de la frontière.

L'accord sur la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée reste en vigueur. Cette décision avait été prise à la réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, tenue à Addis-Abeba le 14 octobre 2015, ce qui fournit au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière une zone d'opération précise. Depuis la dernière résolution, des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne la pleine liberté de mouvement pour les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, puisque l'héliport de Gok Machar est désormais pleinement opérationnel et que des procédures d'approbation accélérée des patrouilles aériennes sont en place.

Pour terminer, je voudrais redire que la FISNUA joue manifestement un rôle de stabilisation à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Ni la zone d'Abyei ni la zone frontalière n'ont connu d'affrontement majeur entre les forces des deux pays. J'exhorte les deux Gouvernements à consolider les gains obtenus par la FISNUA au niveau local en participant activement aux discussions afin de régler la question des arrangements provisoires devant aboutir à la détermination du statut définitif d'Abyei.

Les progrès relatifs à l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière continuent de dépendre d'une collaboration active des parties, le Mécanisme devant encore satisfaire à tous les critères fixés par le Secrétaire général pour pouvoir tourner à plein régime. Les deux pays se sont engagés à régler les problèmes auxquels se heurte le Mécanisme et dont il est fait état dans la lettre conjointe du 23 septembre que j'ai mentionnée tout à l'heure, laquelle soulignait l'importance du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en tant que mesure de confiance. Dans ce contexte, nous encourageons les parties à utiliser les mécanismes qu'ils ont établis pour régler leurs problèmes de sécurité et normaliser leurs relations.

À cet égard, il est essentiel de maintenir la stabilité relative atteinte grâce aux activités de la FISNUA, tant du point de vue du maintien de la paix et de la stabilité dans la région d'Abyei que de la prévention des affrontements le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. C'est pourquoi je voudrais me faire

l'écho des recommandations faites par le Secrétaire général au Conseil de sécurité en ce qui concerne la prorogation du mandat de la FISNUA pour une nouvelle période de six mois.

Le Président : Je remercie M. Zouev de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Haysom.

M. Haysom (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 2046 (2012), qui traite des questions bilatérales en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud et du conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu.

Alors que les relations entre les deux pays ont continué à être tendues, on espérait que la réunion entre les Présidents Omar Al-Bashir et Salva Kiir, qui devait se tenir à Khartoum au cours de la période considérée, fournirait des orientations sur la voie à suivre, du moins en ce qui concerne l'impasse dans laquelle se trouve l'application des accords de 2012, mais cette réunion n'a pas eu lieu, en tout cas pas au cours de la période considérée.

Les conflits internes au Soudan et au Soudan du Sud, conjugués à la méfiance qui existe entre les deux pays, ont continué d'entraver la bonne mise en œuvre des accords ainsi que la normalisation de leurs relations bilatérales. Lors de la réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, tenue à Addis-Abeba les 14 et 15 mai, les deux Gouvernements se sont de nouveau engagés à reprendre des réunions régulières et à mettre en œuvre les décisions prises à leur dernière réunion, tenue à Khartoum un an plus tôt.

Toutefois, la réunion ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui devait se tenir à la fin juin, n'a pas eu lieu après que les deux Gouvernements se sont, une fois encore, accusé mutuellement d'abriter leurs rebelles respectifs. Une réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, organisée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, devrait avoir lieu le 1er novembre. Dans le cadre de mes contacts avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, j'ai répété que l'Accord sur les dispositions de sécurité et l'Accord sur les questions de frontières ne pouvaient pas être mis en œuvre sans des réunions régulières du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui est le principal mécanisme bilatéral habilité à prendre des décisions concernant la sécurité et la frontière.

La surveillance de la frontière demeure essentielle aux efforts de paix, étant donné que les violations de frontières peuvent déclencher des affrontements militaires entre les deux pays. Conformément à l'accord de juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière, les deux parties reconnaissent l'importance de la surveillance de la frontière. S'il est pleinement appliqué, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance peut les aider à prévenir les violations et les incursions transfrontières des groupes armés, endiguer la circulation transfrontière d'armes et aider à renforcer la confiance mutuelle, en particulier étant donné les accusations réciproques pour ce qui est d'abriter des rebelles. Il peut aussi permettre de protéger les flancs de la zone d'Abyei.

S'il y a eu des progrès limités sur les questions de sécurité et de frontières, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ont continué de montrer plus d'appétit pour une coopération bilatérale soutenue dans le secteur pétrolier. En septembre, les Ministres du pétrole des deux pays sont convenus à Khartoum de la reprise de la production pétrolière dans les champs pétrolifères de l'État de l'Unité, qui avait cessé de fonctionner après le déclenchement de la guerre en 2013. Le Soudan fournirait une assistance technique et de l'électricité, et hébergerait les travailleurs du pétrole dans son camp de base de Heglig.

Conformément à l'Accord sur le commerce et les questions connexes, les deux Gouvernements sont convenus en septembre de renforcer le commerce frontalier et ont approuvé l'exportation de 54 produits soudanais vers le Soudan du Sud à cinq points de passage de la frontière qui restent à déterminer. Il est prévu qu'une réunion des fonctionnaires des douanes et de l'immigration sera organisée afin de concrétiser l'accord, la succursale de la banque centrale du Soudan à Kosti ayant été identifiée pour faciliter les opérations. La réunion du Mécanisme politique et de sécurité conjoint, qui est prévue pour la fin de ce mois, est destinée à accélérer la mise en place des premiers points de passage.

Le Soudan a également continué de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire au Soudan du Sud en autorisant le Programme alimentaire mondial à fournir une aide alimentaire, le 5 octobre, à Aweil.

Avec la levée des sanctions américaines sur le Soudan, le Soudan du Sud s'est dit intéressé par une approche commune vis-à-vis de la communauté internationale et notamment par un accord de stratégie de sensibilisation des créanciers, comme prévu dans l'Accord sur certaines questions économiques, qui n'a pas encore été mis en œuvre. Dans le cadre de mes futurs contacts avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, je les encouragerai à faire fond sur leur coopération soutenue dans le domaine du pétrole et sur leur souhait de renforcer leur coopération économique et commerciale afin de mettre en œuvre, dans le même esprit, les accords sur les dispositions de sécurité et sur les questions de frontières.

Depuis l'indépendance du Soudan du Sud, la principale question territoriale non résolue entre le Soudan et le Soudan du Sud est la question de la souveraineté sur la zone d'Abyei. Après un intervalle qui a suivi la flambée de violence à Abyei en 2011, laquelle a contraint les populations locales à se déplacer, et après l'indépendance du Soudan du Sud intervenue la même année, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2046 (2012), qui exhorte les parties à cesser toutes les hostilités et à retirer leurs forces. La principale préoccupation des membres du Conseil de sécurité à l'époque était d'éviter le risque d'une catastrophe encore plus grave et, selon les mots de la représentante des États-Unis, celui « de retomber e dans les horreurs du passé,... et [d'y] entraîner l'ensemble de la région » (*S/PV.6764. p.1*).

Aujourd'hui, grâce notamment aux efforts soutenus et fructueux de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), dont il convient de féliciter l'Éthiopie, le risque d'une reprise du conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud est faible. Le rôle stabilisateur de la FISNUA, décrit en détail par mon collègue le Sous-Secrétaire général, Alexander Zouev, doit informer toute décision que prendra la communauté internationale concernant Abyei et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. La stratégie de prévention et d'atténuation des conflits adoptée par la FISNUA et les contacts établis par cette dernière avec les deux communautés en vue de promouvoir le dialogue et la réconciliation jouent également un rôle critique dans la prévention d'une escalade des tensions.

J'estime que la FISNUA joue un rôle habilitant crucial en vue de faire avancer la mise en œuvre des accords de transition et des accords sur la sécurité à la frontière, et pour promouvoir la reprise des pourparlers sur le statut final d'Abyei. Dans le cadre de mon interaction constante avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, je les ai vivement encouragés à faire fond sur l'amélioration relative de leurs relations, notamment en organisant des réunions bilatérales entre le Président Al-Bashir et le Président Kiir, pour prendre des mesures concrètes aux fins de la mise en place d'une administration conjointe à Abyei et relancer le débat sur son statut final.

En ce qui concerne le conflit dans le Kordofan méridional et le Nil-Bleu, s'il est pleinement mis en œuvre, l'accord sur la feuille de route négocié l'année dernière par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine peut permettre de jeter les bases d'une paix durable au Soudan, car il envisage un règlement global des conflits au Darfour et dans les deux zones sur la base de négociations de paix et d'un dialogue politique national qui permettraient d'élaborer un nouveau contrat social sans exclusive.

L'acheminement de l'aide humanitaire vers les territoires sous contrôle du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N) reste un motif de discorde important et représente un obstacle entre le Gouvernement soudanais et le MPLS-N. Le Gouvernement soudanais a réitéré sa volonté d'appliquer la proposition des États-Unis concernant l'accès humanitaire, en vertu de laquelle les États-Unis transporteraient des médicaments du Soudan vers les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu par voie aérienne. Les nouveaux dirigeants du MPLS-N ont déclaré que la position du Mouvement sur la question n'avait pas changé et que celui-ci continuerait à acheminer une partie de l'aide humanitaire directement depuis un pays voisin vers les zones qu'il contrôle. Dans le cadre de ma collaboration future avec les parties, je prévois de les exhorter à mettre à profit la cessation unilatérale des hostilités décrétée par les deux parties dans les deux zones et à reprendre les pourparlers sur la base de la proposition des États-Unis concernant l'aide humanitaire, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau.

Le Président : Je remercie M. Haysom de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de

la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, M. Alexander Zouev, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom, de leurs exposés.

Je vais axer ma déclaration sur deux aspects : premièrement, la question spécifique des travaux de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA); et deuxièmement, l'absence d'avancées concrètes dans la mise en œuvre des accords de 2011 et 2012 pour le règlement du conflit sur le statut d'Abyei.

Il est indéniable que la FISNUA joue, depuis sa création en 2011, un rôle stabilisateur à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/870). Même si quelques incidents violents ont été signalés au cours des derniers mois, les conditions de sécurité dans la zone d'Abyei restent relativement calmes, en grande partie grâce à la présence de la Force. Néanmoins, il convient de souligner que la situation reste instable du fait de la progression insuffisante du processus politique. À cet égard, je tiens à saluer l'action de la FISNUA qui, par son attitude dynamique et son appui constant aux initiatives de médiation et de dialogue politique, est en grande partie responsable de l'absence d'affrontements de grande ampleur entre les forces des deux pays dans la zone d'Abyei depuis 2011. En bref, la FISNUA a joué le rôle qui lui avait été confié, à savoir créer un environnement sûr pour permettre au Soudan et au Soudan du Sud de régler leurs différends par le dialogue.

Cependant, la mission de paix n'a pas été en mesure de réaliser pleinement son potentiel du fait du manque d'engagement évident des deux parties au conflit qui, non seulement entravent les activités de la Force, mais n'ont en outre enregistré aucun progrès concret dans la mise en œuvre des accords de 2011 et 2012, lesquels visent à régler définitivement la question du statut d'Abyei.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir réitérer la responsabilité primordiale qui incombe aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais d'honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu des accords. Quel que soit le niveau d'appui fourni par la communauté internationale aux parties - appui qu'elle a fourni durant ces années, notamment par l'intermédiaire de l'ONU et de l'Union africaine – nous réitérons que c'est avant tout aux deux Gouvernements qu'il incombe d'avancer concrètement vers le règlement du conflit.

Nous prenons note des observations du Président de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, dans son communiqué en date du 23 octobre en ce qui concerne les efforts récents visant à convoquer des réunions des différents mécanismes créés par les accords, notamment le Comité mixte de contrôle d'Abyei et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. À cet égard, nous exhortons les Gouvernement soudanais et sud-soudanais à utiliser les mécanismes prévus pour régler les questions en suspens et mettre en œuvre les décisions, ce qui est essentiel en vue de promouvoir des relations de bon voisinage et d'éviter la reprise du conflit.

Enfin, je rappelle que la résolution 2352 (2017), adoptée par le Conseil de sécurité en mai dernier et qui décrit le mandat en vigueur de la FISNUA, est assortie de conditions. Il a été décidé en vertu de cette résolution que ce serait la dernière prorogation des tâches d'appui de la FISNUA au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à moins que les deux parties ne montrent, par leurs actions, qu'elles sont clairement résolues et s'engagent fermement à faire fonctionner le Mécanisme. Le mandat de la Force arrive à expiration mi-novembre, et je réitère ce que nous avons déclaré au moment de l'adoption de la résolution 2352 (2017) : une fois de plus, il est évident que l'avenir de cette mission de maintien de la paix est désormais et exclusivement entre les mains des Gouvernements soudanais et sud-soudanais.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie la présidence française d'avoir convoqué cette séance d'information. Il y a un certain temps que le Conseil n'avait pas tenu de séance publique sur la situation à Abyei. Ce format permet à l'ensemble des États Membres de se faire une idée plus précise des activités de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) dans la zone. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général, M. Alexander Zouev, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Nicholas Haysom, des informations importantes qu'ils ont partagées aujourd'hui avec le Conseil de sécurité.

La Bolivie considère que l'état actuel de relative stabilité à Abyei est dû au travail satisfaisant de la FISNUA, qui est d'une grande importance, tant pour le Soudan que pour le Soudan du Sud, étant donné le moment difficile que ce dernier traverse en raison de la guerre civile qui fait rage dans ce pays. À cet égard, nous voudrions féliciter les troupes éthiopiennes et le

personnel de l'ONU pour le travail important qu'ils accomplissent à Abyei.

Bien que nous soulignions la stabilité de la zone, nous reconnaissons que la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité posent encore des problèmes, auxquels la FISNUA répond en fonction de ses capacités, limitées par divers facteurs qui échappent à sa volonté. Il nous semble clair que ce sont les Gouvernements des deux pays qui ont besoin d'avancer davantage dans l'élaboration de mesures qui permettent la mise en œuvre de l'Accord de 2011 et du statut définitif de la zone.

À cet égard, nous soulignons le bon travail de la FISNUA dans son rôle de médiatrice pour instaurer le dialogue et raviver le processus politique entre les deux pays, en plus de faire avancer la compréhension et la réconciliation entre les communautés ngok dinka et misseriya, en les faisant coexister, que ce soit avec des activités commerciales ou avec la création de comités de protection communautaire aidant à établir des liens de confiance qui sont fondamentaux entre les habitants de cette zone.

Si les conditions de sécurité sont relativement stables, elles restent imprévisibles, bien que les actes de violence aient été moins nombreux que pendant la période couverte par le rapport précédent (voir S/2017/870), et compte tenu de la mise à jour faite par le Sous-Secrétaire général à cette séance. Nous devons continuer de travailler à réduire encore davantage les tensions au marché commun d'Amiet, qui, comme nous le savons, est le centre économique de cette région et permet d'établir des relations entre les parties.

Comme nous en informe le Secrétaire général, il est plus que nécessaire de financer l'aide humanitaire. L'afflux des déplacés du Soudan du Sud a entraîné ce décalage que la FISNUA et les acteurs humanitaires tentent de contrôler. Cependant, il existe encore des problèmes relatifs à l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à la sécurité alimentaire. Il est nécessaire de progresser dans la consolidation d'institutions qui dirigent adéquatement la zone et qui puissent garantir les services de base à la population d'Abyei. La FISNUA ne peut se substituer à l'État.

Malgré les problèmes que cette région connaît, nous soulignons l'organisation d'activités d'éducation sur l'atténuation des risques posés par les restes explosifs de guerre, activités qui ont touché près de 65 000 habitants d'Abyei et qui constituent un facteur important pour établir une paix durable dans la zone. De même, nous soulignons le travail conjoint de la FISNUA et du Service de la lutte antimines de l'ONU en ce qui concerne la confiscation et la destruction d'armes, le repérage et la neutralisation d'engins explosifs et la neutralisation des restes explosifs de guerre en priorité. Ces deux dernières activités sont fondamentales pour matérialiser au sol les couloirs de passage de la frontière à partir de leurs coordonnées géographiques.

Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ont exprimé leur attachement à la mise en œuvre des résolutions 1990 (2011) et 2352 (2017), dans une lettre conjointe que nous avons reçue le 23 septembre. Cela nous semble être un bon signe de rapprochement entre les parties, mais il est impératif que cet engagement se traduise en actes. Nous espérons que ces questions seront approuvées à l'unanimité lors de la rencontre entre le Président du Soudan et le Président du Soudan du Sud et que cette rencontre aura rapidement lieu. Nous invitons les parties à faire montre d'autorité et de volonté politique pour faire avancer des négociations sérieuses, qui encouragent le bon fonctionnement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, comme l'a demandé la résolution 2352 (2017), et déterminent le statut définitif de la zone, conformément à l'Accord de 2011.

Enfin, nous voyons qu'il reste de nombreux défis à relever avant d'atteindre nos objectifs à Abyei, et nous espérons que le Conseil de sécurité restera uni sur cette question, écoutant les positions des parties impliquées, des pays qui fournissent des contingents, des organisations régionales et du Secrétariat de l'ONU. Nous ne devons pas oublier notre mandat principal, et nous devons travailler ensemble pour aider les pays à assurer la paix, la stabilité et le bien-être de leurs habitants.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (République du Soudan) (*parle en arabe*) **:** Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil de sécurité ce mois, et je vous souhaite plein succès dans vos fonctions. En outre, je tiens à rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Éthiopie, pour sa gestion avisée des affaires du Conseil le mois dernier. En votre nom, en tant que Président du Conseil de sécurité, ainsi qu'au nom du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, je voudrais également présenter

au Gouvernement et au peuple tchadiens nos plus profondes condoléances pour la mort des soldats de la paix tchadiens dans le nord du Mali.

Je saisis également cette occasion pour renouveler l'engagement du Soudan à coopérer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat énoncé dans la résolution 1990 (2011). J'exprime ma reconnaissance au Secrétaire général, et nous le remercions du Rapport sur la situation à Abyei (voir S/2017/870) présenté au Conseil. Je remercie de leurs exposés M. Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de maintien de la paix, et M. Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud.

Je tiens à réaffirmer la stabilité en matière de sécurité qu'Abyei connaît et les progrès qui ont été accomplis dans le renforcement des principes de coexistence pacifique entre les communautés misseriya et ngok dinka, ce qui a été confirmé dans le rapport présenté aujourd'hui, ainsi que dans tous les rapports présentés au Conseil au cours de la période écoulée. La stabilité est un résultat direct des vastes efforts gouvernementaux et sociaux déployés, en plus du rôle positif que la FISNUA joue et a toujours joué depuis sa création.

Le Gouvernement soudanais confirme son attachement à tous les accords signés avec la République du Soudan du Sud, à commencer par le Protocole d'Abyei de 2004, l'Accord concernant les arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, que nous avons signé le 20 juin 2011 et l'accord de coopération entre les deux États, signé le 27 septembre 2012.

Nous appelons ici nos frères et sœurs du Gouvernement sud-soudanais à renforcer leur engagement sérieux envers le Gouvernement soudanais et l'Union africaine afin d'accélérer le processus de formation des institutions d'Abyei, stipulé par l'Accord de juin 2011 en vue de déterminer le statut définitif d'Abyei. Tout cela repose véritablement et seulement sur les Présidents soudanais et sud-soudanais, conformément aux accords signés entre les deux pays.

Ma délégation réaffirme sa position, à savoir que le chemin vers la paix et la stabilité durables à Abyei et dans l'ensemble de la zone frontalière entre le Soudan et le Soudan du Sud repose sur deux éléments principaux, à savoir la mise en œuvre de l'Accord concernant les arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, du 20 juin 2011, et de tous les points contenus dans l'Accord de coopération signé entre le Soudan et le Soudan du Sud le 27 septembre 2012.

L'Accord du 20 juin 2011 stipule la formation d'une administration conjointe pour Abyei ainsi que d'un conseil législatif conjoint et d'une force de police conjointe. Ce sont les institutions de base qui sont indispensables à la gestion de la zone et à la fourniture des services nécessaires à ses citoyens, ainsi qu'au renforcement d'une coexistence pacifique entre les différents éléments sociaux. Il convient également de créer les conditions nécessaires pour déterminer pacifiquement un statut définitif pour Abyei, basé sur le Protocole d'Abyei de 2004. Ce protocole prévoit la tenue d'un référendum conjoint d'une façon qui réponde aux aspirations de toutes les parties prenantes en trouvant une formule gagnant-gagnant qui satisfasse tout le monde.

En outre, l'Accord de coopération a jeté les bases solides de la normalisation des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, du renforcement de la coopération entre les deux États dans tous ses aspects.

Cet accord traite de questions vitales touchant au présent et à l'avenir des relations entre les deux pays, comme le pétrole, le commerce, la dette, les frontières, les dispositions de sécurité, le statut des ressortissants et d'autres questions importantes. Toutefois, l'absence d'enthousiasme chez nos frères sud-soudanais à mettre en œuvre ces accords, à l'exception de celui sur le pétrole, n'a pas permis d'obtenir les résultats souhaités. La délégation de mon pays espère que le Gouvernement de la République du Soudan du Sud honorera l'engagement qu'il a pris d'appliquer ces accords, en particulier celui concernant les dispositions de sécurité dans tous ses aspects.

Les membres du Conseil, en particulier, savent bien que dans toute situation les exigences sécuritaires passent avant les objectifs économiques et autres – comme indiqué clairement dans la résolution 2046 (2012) , adoptée en mai 2012. – afin que s'ouvrent de meilleures perspectives de coopération entre les deux pays, loin de tout différend, et pour qu'il soit répondu aux aspirations des deux peuples frères à la paix, à la stabilité, au développement et au bon voisinage.

La délégation de mon pays réaffirme que le Soudan n'a jamais entravé l'action du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. La délégation de mon pays considère aussi que ce Mécanisme

est essentiel pour pérenniser la paix le long de la frontière commune entre le Soudan et le Soudan du Sud, qu'il doit être maintenu en place, et qu'il faut l'aider à atteindre sa pleine capacité opérationnelle aux fins de la normalisation des relations entre les deux pays. Comme le Conseil s'en souvient, la dernière réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui a eu lieu à Addis-Abeba les 14 et 15 mai 2017, a réaffirmé le rôle central de ce mécanisme, tel que l'indique le document issu de la réunion, et je cite :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « À la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, les parties ont réaffirmé que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière est un élément indispensable pour la paix et la sécurité au Soudan et au Soudan du Sud, et que son absence nuirait à la stabilité le long de la frontière et aurait des répercussions négatives sur les deux pays. À cet égard, les participants à la réunion ont souligné que les parties doivent prendre des mesures pratiques pour permettre au Mécanisme conjoint d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle et pour lui faciliter le travail ».

(*l'orateur reprend en arabe*)

Par ailleurs, le Soudan, le Soudan du Sud, et les autres parties concernées ont déployé des efforts considérables durant la période qui a suivi la séance du Conseil de mai 2017. En effet, le 23 septembre 2017, les ministres des affaires étrangères des deux pays ont adressé une lettre conjointe au Conseil de sécurité dans laquelle ils ont réaffirmé l'engagement des deux pays – le Soudan et le Soudan du Sud – à rendre opérationnel le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les deux pays ont aussi permis au Mécanisme d'effectuer des patrouilles aériennes, notamment au-dessus des quatre points de passage frontaliers sur lesquels ils se sont mis d'accord; ils ont convoqué une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité; et ils ont arrêté au mardi 31 octobre la date de la visite prévue depuis longtemps à Khartoum du Président sud-soudanais, S. E. M. Salva Kiir Mayardit, qui, nous l'espérons, permettra aux deux pays d'avancer sur les questions en suspens.

Si nous comprenons bien les raisons qui ont fait que certains ont demandé que l'aide apportée par la FISNUA au Mécanisme pour qu'il atteigne sa pleine capacité opérationnelle cesse, nous ne continuons pas moins de considérer que ce Mécanisme est indispensable pour préserver la stabilité à Abyei et le long de notre frontière avec le Soudan du Sud. Nous pensons aussi que cela susciterait des développements et des tensions qui menaceraient les avancées enregistrées grâce aux efforts redoublés de tous, en premier lieu du Conseil, et qu'il reviendrait à punir tout le monde, ceux qui ont honoré leurs engagements comme ceux qui ne l'ont pas fait, ainsi que les civils des deux côtés. C'est pourquoi nous ne voyons aucune justification à ce que cesse l'aide apportée aux activités de la FISNUA.

Nous estimons aussi que pour lui permettre d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle, le Conseil et la communauté internationale de façon générale doivent redoubler d'efforts pour renforcer le dialogue entre les deux pays et pour les encourager à honorer l'engagement qu'ils ont pris de créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de supprimer tous les obstacles qui entravent l'action du Mécanisme de surveillance et de vérification de la frontière. Je voudrais réaffirmer à cet égard que le Gouvernement soudanais est pleinement déterminé à permettre au Mécanisme d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle et à appliquer les accords sur les dispositions de sécurité conclus en septembre 2012 ainsi que tous les autres accords signés avec le Soudan du Sud.

Enfin, je voudrais remercier sincèrement tous nos partenaires des efforts qu'ils déploient pour faciliter le travail de la FISNUA, en particulier l'Éthiopie, le Conseil de paix et de sécurité et la Commission de l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud. Nous voudrions aussi réaffirmer l'engagement du Soudan à coopérer avec les forces de la FISNUA, pour leur permettre de s'acquitter avec fluidité des tâches qui leurs sont confiées, conformément à la résolution 1990 (2011) du Conseil et à toutes celles qu'il a adoptées par la suite sur cette question.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Nous sommes ravis et honorés de cette deuxième occasion qui nous est donnée, Monsieur le Président, de prendre la parole au Conseil sous votre présidence.

Ma délégation voudrait, comme d'autres, exprimer ses condoléances au peuple et au Gouvernement du Tchad à la suite de la mort prématurée de soldats

tchadiens. Je voudrais aussi saluer le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, M. Alexander Zouev, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom, qui sont tous les deux présents aujourd'hui.

Ma délégation accueille favorablement le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2017/870) et sur les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), présenté au Conseil de sécurité. Ma délégation accepte le rapport, non seulement parce qu'il est complet mais, plus important, pour la lueur d'espoir qu'il offre à la population d'Abyei si la communauté internationale pouvait tirer profit de l'accalmie relative dont parle le rapport.

Ma délégation manquerait à son devoir si elle ne rendait pas un hommage mérité aux soldats, hommes et femmes, du contingent éthiopien déployé au sein de la FISNUA en général et, en particulier, au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, pour leur engagement sans failles à maintenir la paix et l'harmonie au sein de la population d'Abyei. Comme le rapport l'indique, c'est l'esprit créatif dont font preuve les soldats éthiopiens à Abyei qui a permis qu'une paix relative s'instaure dans la région. Nous leur savons gré de leur engagement en faveur de la population d'Abyei et de leurs sacrifices, et nous demandons à la communauté internationale de continuer de leur apporter le soutien dont ils ont tant besoin.

Nous tenons aussi à remercier le Conseil pour son rôle positif et l'attention qu'il continue de porter à la question d'Abyei. Il va sans dire que le maintien de son engagement sera crucial jusqu'à ce que le problème soit réglé d'une manière qui satisfasse les deux pays.

À cet égard, je veux réaffirmer la détermination du Soudan du Sud à dialoguer avec la République du Soudan afin de relancer les efforts visant à trouver une solution mutuellement acceptable à la question d'Abyei. Cette mobilisation renouvelée a été portée à la connaissance du Conseil dans la lettre conjointe que lui ont adressée les Ministres des affaires étrangères du Soudan du Sud et du Soudan le 23 septembre (S/2017/804, annexe). Je rappelle au Conseil que, dans cette lettre, les Ministres ont déclaré ce qui suit :

> « [n]ous tenons à vous réaffirmer notre détermination à éliminer les obstacles et à faire face aux difficultés que soulève la mise en activité du Mécanisme [conjoint de vérification et de surveillance de la frontière]. Nous tenons à vous affirmer notre volonté de respecter les engagements que nous avons contractés dans l'Accord concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière (2011) et l'Accord sur les dispositions de sécurité (2012), et de tenir les réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et du Comité mixte de sécurité, ainsi que d'engager un processus politique pour débloquer l'impasse concernant Abyei et la frontière, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2352 (2017) ».

Dans l'esprit de la lettre susmentionnée et comme le Secrétaire général le note dans son rapport, le Soudan du Sud a donné toute liberté de mouvement pour les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. L'héliport de Gok Machar est maintenant pleinement fonctionnel et des procédures accélérées pour approuver les survols au titre des patrouilles aériennes du Mécanisme ont été autorisées. Il est par ailleurs indiqué dans le rapport que le taux d'annulation des patrouilles aériennes est à son plus bas depuis qu'il a été établi pour la première fois en 2013, avec une proportion qui est passée de 56 % à 22 %, et que nombre des annulations recensées ont été dues à des conditions météorologiques défavorables. Le Secrétaire général prend aussi note dans son rapport des progrès accomplis pour que le Mécanisme devienne pleinement opérationnel. Les deux parties ont accepté la proposition de la FISNUA tendant à installer quatre sites d'observation provisoires dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et envoyé leurs contrôleurs respectifs entamer une mission de reconnaissance conjointe avec la FISNUA pour trouver des endroits adaptés pour ces sites.

Tout cela témoigne des progrès notables et de l'engagement du Soudan du Sud dans l'entreprise consistant à permettre l'application du mandat de la FISNUA et en particulier le fonctionnement du Mécanisme. La République du Soudan du Sud apprécie le rôle joué par ce dernier pour maintenir l'efficacité des opérations de la Force, qui concourent à une coexistence harmonieuse dans la zone. De plus, nous avons le plaisir d'annoncer que des informations sérieuses et crédibles donnent à penser que la visite attendue du Président Salva Kiir Mayardit à Khartoum aura finalement lieu dans les prochains jours.

Honnêtement, nous devons admettre qu'il existe de profondes divergences entre les deux pays, et les activités susmentionnées ne sauraient remplacer un règlement définitif de la question d'Abyei. À cet égard, bien que nous entendions l'appel à établir des structures administratives intérimaires à Abyei, il nous semble qu'il a été rendu obsolète par de nombreux faits nouveaux. Nous préférons donc la solution d'un règlement définitif de la question d'Abyei sur la base de la proposition faite par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine le 21 septembre 2013, que le Conseil de paix et de sécurité a acceptée plusieurs fois et pour laquelle il a demandé l'appui du Conseil de sécurité dans son communiqué du 26 octobre 2013.

Enfin, ainsi que le Conseil le sait, il faut du temps pour régler les différends graves sur un litige historique de ce genre. Nous demandons à la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et pour tirer profit de la paix et du calme limités que les soldats de la paix ont réussi à instaurer jusqu'à présent, comme il est noté dans le rapport, de fournir certains services humanitaires et sociaux fondamentaux à la population d'Abyei. Nous apprécions les diverses activités de relèvement rapide et de transition dont il est fait mention dans le rapport, notamment la réhabilitation de l'hôpital central d'Abyei, celle du Centre des femmes d'Abyei et diverses initiatives de soutien aux moyens de subsistance pour les jeunes et les femmes. Nous encourageons la mise en place d'autres initiatives dans ce domaine, étant donné que le fait d'offrir des moyens de subsistance aux jeunes d'Abyei contribuera à réduire la criminalité due à la situation économique.

Le Président : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste.

J'invite donc à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 35.